

Modifications apportées aux codes d'objet et de fonction

Version 10

2020-2021

Code de fonction	Code de fonction/ Description du code de fonction	Modification	Raison
72	Réfection des écoles – Immobilisations	Modification : Modification de la définition du code de fonction comme suit : Comprend toutes les dépenses en immobilisations liées aux projets de réfection d'écoles, comme il est décrit dans le Règlement 193/10, sous-alinéa 6.2 (2) .2 à 6.2(2) .6, ainsi que les améliorations apportées aux sites scolaires. Les conseils peuvent utiliser des codes de programme pour définir les dépenses liées à ce financement.	Pour plus de clarté et pour harmoniser la description avec le code de fonction 42 Réfection des écoles – Fonctionnement.
Code d'objet	Code d'objet/Description du code objet	Modification	Raison
781-798	Amortissement	Modification : Modification de la définition des codes d'objet de 781 à 798. « Comprend l'amortissement des dépenses pour des catégories d'immobilisations corporelles mises en commun spécifiques. » Comprend aussi les réductions de valeur pour chaque catégorie de biens des codes d'objet 781 à 798	Pour harmoniser les descriptions sur les formulaires de déclaration du SIFE.
586	Poste « Bâtiments et autres biens fixes » et colonne « Immobilisations prioritaires – Terrains »	Modification : Pour ouvrir la cellule du tableau 3 du plan comptable et ajouter le code d'objet 586.	La cellule est disponible dans les formulaires de déclaration du SIFE, mais la cellule correspondante n'est pas ouverte dans le plan comptable.

Code d'objet	Code d'objet/Description du code objet	Modification	Raison
580, 586, 588, 591	Poste « Bâtiments et autres biens fixes » et colonne « Source de financement RAS »	Modification : Pour ouvrir la cellule du tableau 3 du plan comptable et ajouter un code d'objet 580, 586, 588, 591	Pour harmoniser le plan comptable avec les modifications apportées aux formulaires du SIFE. Conformément au 2019:B20, les dépenses pour des solutions de rechange moins coûteuses à l'acquisition de sites peuvent désormais être couvertes par le financement RAS. Voici des exemples d'autres projets qu'un conseil scolaire pourrait envisager en tant que solution aux besoins d'installations destinées aux élèves : – Autres solutions pour des aires de stationnement, comme des garages souterrains ou des aires de stationnement hors site; – Coûts de construction additionnels attribués à une construction verticale; – Espace construit à une fin particulière dans le cadre d'un projet plus large;
Tableau 10	Toutes les lignes concernant l'amortissement	Changement : Ajout de « et réductions » à tous les postes concernant l'« Amortissement »	Pour harmoniser le nom du compte avec la description dans les formulaires de déclaration de SIFE.
Tableau 10	Tous les postes concernant la perte nette sur l'aliénation des immobilisations	Changement : Modification de « Perte nette sur l'aliénation des immobilisations » à « Perte nette sur l'aliénation des immobilisations et des actifs détenus en vue de la vente ».	Pour harmoniser le nom du compte avec la description dans les formulaires de déclaration de SIFE.
Tableau 3	PDA – Exempté et autres	Modification : Division de la colonne « Produits d'aliénation – Exemptés et autres » en deux colonnes pour séparer les coûts exemptés des autres coûts.	Pour harmoniser le plan comptable aux changements apportés aux formulaires du SIFE.
<u>Financement pour l'éducation de l'enfance en difficulté</u>	Directives relatives aux déclarations des dépenses liées à l'éducation spéciale pour les CSD	Modification : Directives relatives à la déclaration des dépenses en éducation de l'enfance en difficulté pour le libellé des CSD.	Pour modifier la terminologie référencée et fournir des instructions à jour aux conseils.
<u>Annexe sur l'éducation de l'enfance en difficulté</u>	Enveloppe pour l'éducation de l'enfance en difficulté	Modification : Tableau de l'enveloppe pour l'éducation de l'enfance en difficulté.	Pour modifier les renseignements par type de classe de renseignements et inclure les montants de la déduction pour la subvention de base.